


CALENDRIER INDICATIF DES OPERATIONS DE RECRUTEMENT D'UN PRATICIEN HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (PHU)

<p>Etape incontournable</p> <p>Inscription du candidat au concours de Praticien Hospitalier (PH) – type 1 uniquement @@</p>	<p>+++Se renseigner auprès de la Direction Efficience de l'Offre de soins – Pôle Professionnel de Santé, Efficience et Performance – BUREAU DES PH : 04 27 86 56 89/65 Agence Régionale de Santé – 241 rue Garibaldi 69418 LYON CEDEX 03</p> <p>ou auprès du CNG -01 77 35 62 96 marlene.tavares-jovert@sante.gouv.fr</p>
<p>@@ Important : conditions requises pour l'admission au concours de type 1 Plusieurs conditions sont requises. Le concours de type 1 est ouvert aux titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie, ayant validé le troisième cycle d'études et pouvant justifier de 2 années de fonctions effectives de médecin, de pharmacien ou d'odontologiste dans les 5 ans précédant le 31 décembre de l'année d'ouverture du concours. Ces fonctions doivent avoir été exercées à temps plein dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif. Les fonctions exercées à temps partiel sont prises en compte au prorata de leur durée. https://www.cng.sante.fr/concours-examens/concours-national-de-praticien-etablissements-publics-de-sante-cnph</p>	
<p>1ERE étape Dossier à constituer : -Lettre de candidature -Demande motivée du chef de service -Avis du collègue -Avis du Pré-CNU (non obligatoire) -CV CNU du candidat (ci-joint) -Fiche de synthèse (ci-joint) -Projet HU (ci-joint)</p>	<p>Dossier à envoyer ENTRE LE 1ER ET LE 23 MARS 2021 avant 12h00</p> <p>A l'attention du Président du CCEM et du Président de la CME à ccecm@univ-lyon1.fr</p>
<p>2EME étape</p> <p style="text-align: center;">AUDITIONS</p> <p>10 mn : présenter et développer votre projet HU 10 mn : questions/réponses</p>	<p style="text-align: center;">MERCREDI 14 AVRIL 2021 (15h00 à 20h00)</p>
<p>3EME étape</p> <p>@@ Rappel inscription du candidat au concours de Praticien Hospitalier (PH)</p>	<p>(du 1^{er} au 30 juin : période à vérifier sur le site http://www.cng.sante.fr) rubrique « concours et examens »</p>
<p>4EME étape Dépôt de candidature à l'emploi de PHU </p>	<p style="text-align: center;">MARS/AVRIL 2022</p>
<p>Dernière étape NOMINATION en qualité de PHU</p>	<p style="text-align: center;">1^{er} SEPTEMBRE 2022</p>
<p>A la date de dépôt de candidature, le candidat doit compter au moins DEUX ANS de services effectifs en qualité de C.C.A. ou d'A.H.U. ET exercer ces fonctions ou avoir cessé de les exercer depuis moins de DEUX ANS. De plus, il devra être obligatoirement inscrit sur la liste d'aptitude au concours de PH @@</p>	
<p style="text-align: center;"><i>Pour chaque étape, se renseigner :</i> UCBL DRH SANTE Pascal.pillon@univ-lyon1.fr</p>	